

Guide pratique étudiant

VOTRE ECOLE

VOTRE VIE ETUDIANTE

VOTRE VIE A LYON

Vos contacts

Bienvenue à l'ENSATT !

4, rue Sœur Bouvier 69322 LYON cedex 05

Accueil : 04 78 15 05 05 // www.ensatt.fr

L'Ecole est ouverte en semaine de 8h45 à 21h00 et sur une amplitude variable les samedis.

Organisation générale

Durant l'année universitaire, la Direction des Etudes reste à votre disposition pour tout ce qui concerne votre vie à l'école :

DIRECTRICE DES ETUDES :

Géraldine MERCIER (bureau 207) // 04 78 15 05 03
geraldine.mercier@ensatt.fr

ASSISTANTE DE DIRECTION :

Hélène MASINGUE (bureau 208) // 04 78 15 05 23
helene.masingue@ensatt.fr

-sorties pédagogiques, fournitures à votre disposition

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Léa BUGIN (bureau 206) // 04 78 15 05 37
lea.bugin@ensatt.fr

FORMATION CONTINUE :

Claire LESCUYER (bureau 206) // 04 78 15 05 33
claire.lescuyer@ensatt.fr

BIBLIOTHEQUE :

Christophe DEMARS (RDC) // 04 78 15 05 16
christophe.demars@ensatt.fr

GESTIONNAIRES DES PARCOURS :

- Gestionnaire référente ACOS-CCO-SCE
Sabrina ABDELBOST (bureau 209) // 04 78 15 05 25
Sabrina.abdelbost@ensatt.fr
- Gestionnaire référente ADM-LUM-SON
Marina DA GRAÇA (bureau 209) // 04 78 15 05 10
marina.dagraca@ensatt.fr
- Gestionnaire référente DIT-ECR-JEU-MIS
Brunhilde CHAVEROT (bureau 211) // 04 78 15 05 28
brunhilde.chaverot@ensatt.fr

BUREAU DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE : Bureau 214 // 04 72 20 99 70

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES :

Olivia CHATEAU (bureau 210) // 04 78 15 05 29
olivia.chateau@ensatt.fr

Trouver votre interlocuteur à l'ENSATT : <http://www.ensatt.fr/index.php/2-uncategorised/3-equipe>

VOTRE ECOLE

Se rendre à l'ENSATT

En transports en commun :

Train : La gare SNCF la plus proche de l'ENSATT est la gare de Perrache.
Depuis la gare de la Part-Dieu, compter 45 minutes en transports en commun.

Depuis la Gare SCNF Perrache :

Bus 46 et 49 direction Boyer, arrêt « Saint-Irénée »

Bus C21 direction Gorge de Loup, arrêt « Saint-Alexandre » puis une dizaine de minutes de trajet à pied.

Depuis la place Bellecour :

Bus C20E direction Fort du Bruissin, arrêt « Saint-Irénée »

Bus C20 direction Francheville Taffignon, arrêt « Saint-Alexandre » puis une dizaine de minutes de marche.

Funiculaire :

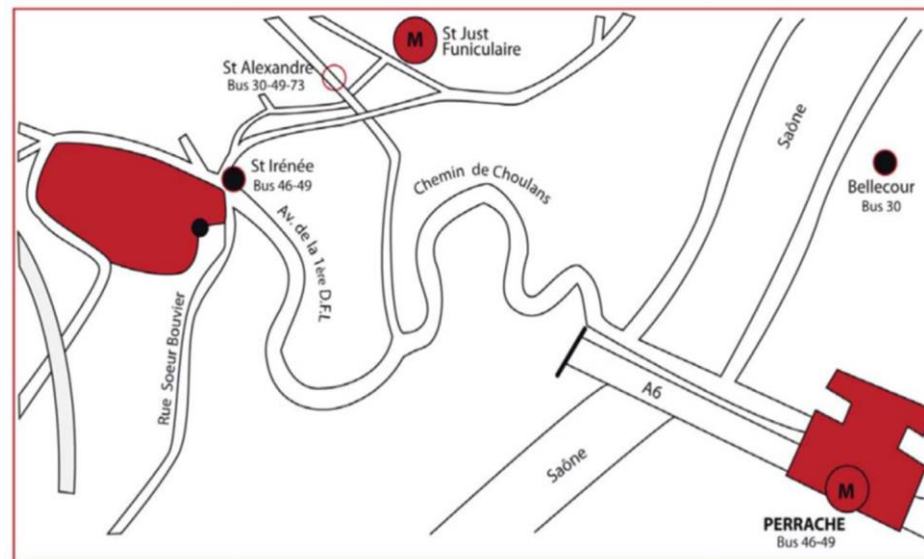
Ligne F1 depuis le métro Saint Jean, arrêt « Saint-Just » puis compter 15 minutes à pied.

Véhicule individuel : sur place, parking gratuit.

Depuis l'autoroute A6 direction nord/sud, prendre le tunnel de Fourvière ; à la sortie du tunnel prendre direction « quai de Saône, Fourvière ». S'engager ensuite montée de Choulans et poursuivre comme cité ci-après.

Depuis Perrache, traverser la Saône par le pont Kitchener, prendre tout droit la montée de Choulans, suivre la direction Sainte Foy puis celle de Francheville par l'avenue de la 1ère Division Française Libre. En haut de cette montée, au niveau d'un feu tricolore (face à un mur d'ancienne forteresse à gauche et à une boulangerie à droite) tourner à gauche ; un panneau vous indique « ENSATT Résidence universitaire Allix ». A 100 mètres à droite, vous vous engagez sur le chemin d'accès à l'Ensatt.

Sonner à l'entrée de l'interphone devant la barrière de manière à pouvoir stationner dans le parking privé.



VOTRE VIE ETUDIANTE

Le portail <http://www.etudiant.gouv.fr> rassemble l'ensemble des informations liées à la vie étudiante et vous permet d'effectuer certaines démarches en ligne (<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>).

Aides Financières

Bourse sur critères sociaux

Les bourses sont accordées en fonction de la situation sociale de la famille et des études suivies. Les étudiants ayant le statut de boursiers sur critères sociaux bénéficient de l'exonération des droits universitaires ainsi que de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus.

Conditions d'attribution :

-Conditions de nationalité

Être de nationalité française ou posséder la nationalité d'un Etat membre de l'union européenne ou d'un Etat faisant partie de l'espace économique européen. Pour les autres nationalités, l'étudiant doit bénéficier d'un titre de séjour en règle, être domicilié en France depuis au moins deux ans, et le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) doit être situé en France depuis au moins deux ans.

-Conditions d'âge

Etre âgé de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire pour une première demande de bourse (non opposable aux étudiants en situation de handicap reconnus par la commission des droits et de l'autonomie des handicapés ; recul de la limite d'âge en fonction de

la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil et d'un an par enfant élevé).

-Conditions de scolarité

Etre inscrit en formation initiale, suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers par le ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le maintien de la bourse est également soumis à des conditions de progression, d'assiduité aux cours et aux TD obligatoires et de présence aux examens.

Les bourses d'enseignement supérieur sont accordées pour une année universitaire. Les demandes de bourses et de logement sont à renouveler chaque année entre le 15 janvier et le 15 mai sur internet : www.etudiant.gouv.fr. L'ENSATT est classée dans les écoles d'art et d'architecture. Vous devez ensuite indiquer le niveau adéquat :

- 1^{ère} année pour les étudiants Jeu L1
- 2^{ème} année pour les étudiants Jeu L2
- 3^{ème} année pour les étudiants Jeu L3, ainsi que pour les étudiants en Pré-Master
- 4^{ème} année pour les étudiants en Master 1
- 5^{ème} année pour les étudiants en Master 2

Afin de savoir si vous êtes éligible, pensez à utiliser le simulateur de bourse : <https://simulateur.lescrous.fr/>

Le Service social du CROUS

Le service social du Crous a pour vocation de recevoir tout au long de l'année et gratuitement tous les étudiants de l'académie de Lyon. Son rôle est de :

- Vous accueillir et vous écouter en cas de difficulté, quelle qu'en soit la nature (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière...),
- Vous accompagner dans vos démarches et dans la recherche de solutions, tout au long de vos études,
- Vous informer sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale, travail, problèmes administratifs, situations particulières...),
- Vous orienter vers tous les services spécialisés,
- Vous aider à constituer vos demandes d'aides financières,

Les assistants de service social travaillent en liaison avec les services administratifs du Crous, des Universités et d'autres organismes. Tenu au secret professionnel, l'assistant de service social vous propose un espace confidentiel de parole et d'écoute préalable à la recherche de solutions.

Pour contacter le service social du CROUS, veuillez envoyer un courriel à cette adresse en précisant que vous êtes élève de l'ENSATT et le motif de votre demande : ssocial@crous-lyon.fr

Retrouvez toutes les informations concernant les aides spécifiques sur : <https://www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/le-service-social/>
Consultez également le Centre National des Œuvres Universitaires : www.cnous.fr

L'aide au mérite

Une aide au mérite, complémentaire à la bourse sur critères sociaux, peut être accordée aux étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation d'aide spécifique annuelle qui ont obtenu la mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat ou ont reçu l'aide au mérite l'année précédente. Cette aide ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant(e), c'est le CROUS qui identifie les étudiants susceptibles de recevoir cette aide et le Recteur d'académie qui prend ensuite la décision définitive d'attribution. <http://www.etudiant.gouv.fr/cid97535/aide-au-merite.html>

Aides Départementales

Les conditions d'attribution varient selon le département d'origine de la famille de l'étudiant. Elles sont gérées et attribuées par le Conseil Général. Les dossiers sont à demander à l'Hôtel du Département d'origine de résidence des parents, Direction de l'Education, Service des bourses départementales.

Bourses fondation d'entreprise Hermès

La fondation d'entreprise Hermès propose depuis la rentrée 2019 un dispositif de bourses, avec un dossier en ligne à déposer. <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr>

Mobilité à l'international

Pour un départ à l'étranger (Programme ERASMUS +, séjour d'étude et séjour de stage) s'informer auprès du service des Relations Internationales.

Contact :

Olivia CHATEAU, olivia.chateau@ensatt.fr.

Tél : 04 78 15 05 29

VOTRE VIE ETUDIANTE

Santé & Prévention

La sécurité sociale

Votre sécurité sociale est gratuite et sans démarche d'affiliation.

Les étudiants continuent d'être affiliés à leur régime de protection sociale précédent, souvent celui de leurs parents ou tuteurs légaux (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux).

Adoptez les bons réflexes dès la rentrée !

Il est important de renseigner et de mettre à jour vos informations (adresse postale, RIB, médecin traitant) afin de pouvoir bénéficier de tous les services auxquels vous avez droit. Si vous êtes nouvel(le) étudiant(e) cette année, vous devez penser à créer un espace personnel d'assurance maladie en ligne, le compte Ameli. Si vous poursuivez vos études, vous devez vous assurer que vous avez bien fourni des informations à jour à votre mutuelle, notamment votre adresse postale et votre RIB.

Prise en charge de vos frais de santé

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé qui prendra en charge les 30% restants.

Les assurances complémentaires de santé

Les complémentaires santé remboursent tout ou une partie de la différence entre les dépenses réelles pour des soins, des médicaments ou une hospitalisation et le remboursement de la Sécurité sociale. Elles délivrent aussi la carte d'assuré social. L'adhésion à une mutuelle complémentaire n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, notamment en cas d'hospitalisation.

Les mutuelles proposent également une couverture de risques de responsabilité civile (accident causé à autrui), une assurance accident et une assurance décès.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'Université de Lyon qui rassemble des informations liées à la santé des étudiants sur les campus lyonnais : <https://masante.universite-lyon.fr>

Bibliothèques

La bibliothèque de l'ENSATT est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 13h puis de 14h à 18h. Le vendredi, la bibliothèque est ouverte de 9 à 13h.

Pour toute information, merci de contacter le responsable de la bibliothèque
Christophe DEMARS par téléphone au 04 78 15 05 16 ou mail :
christophe.demars@ensatt.fr

Seize bibliothèques municipales sont implantées à Lyon. En voici la liste :
<https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/>

Voici la liste de la quarantaine de bibliothèques répertoriées dans le grand Lyon :
<https://www.grandlyon.com/services/bibliotheques>

Médiathèque Nadia Boulanger - CNSMD, 3 quai Chauveau, Lyon 9^e
<https://mediatheque.cnsmd-lyon.fr/exploitation/>

Bibliothèque de l'École nationale supérieure des beaux-arts, 8 bis quai Saint-Vincent, Lyon 1^{er} Zola
https://www.ensba-lyon.fr/page_bibliotheque

Bibliothèque de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon, 3 rue Maurice Audin, Vaulx-en-Velin
<https://www.lyon.archi.fr/fr/les-ressources>
catalogue : <https://www.archires.archi.fr/>

VOTRE VIE A LYON

Santé & Prévention

Centre de soins dentaires – 27 bis cours Verdun, Lyon 2^e (+ orthodontie) 04 72 56 52 01

Dispensaire général de Lyon – 10 rue Sévigné, Lyon 3^e
04 78 14 14 14

Ligne d'écoute Fil santé jeunes – 0 800 235 236
www.filsantejeunes.com/

Ligne d'écoute Drogues info service – 0 800 23 13 13

CPEF de la Métropole de Lyon – les Centres de Planification et d'Education Familiale, ou plannings familiaux, sont des lieux d'accueil, d'information et de consultation pour ce qui a trait à la sexualité, la vie conjugale, la contraception. L'accès à leurs services est gratuit et anonyme.

Consultez : <https://www.chu-lyon.fr/planning-familial>

CDHS – centre de santé et de prévention (vaccination, arrêt du tabac, prévention des maladies infectieuses).

Consultez : <https://www.cdhs.fr/qui-sommes-nous>

Urgences (numéros gratuits)

- Urgences SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112
- Urgences psychiatriques : Centre hospitalier le Vinatier, 95 bd Pinel, bât. 409, Bron 04 37 91 54 54

- Appeler la Maison médicale de Garde : 04 72 33 00 33
<https://www.lyon.fr/demarche/sante/maisons-medicales-de-garde>

- Pharmacie de garde : par téléphone au 32 37 ou www.3237.fr

Se restaurer

- Les restaurants et cafétérias universitaires, notamment Horizon (9-11 montée Nicolas de Lange, Lyon 5^e), proposent des repas à 1 € pour les boursiers ou étudiants en grande difficulté financière.
- Association Epicentre (épicerie solidaire) : <https://www.epicentre-lyon.fr/Epicerie/#quisommesnous>
- Hophopfood (anti-gaspi solidaire) : <https://www.hophopfood.org/>
- Vrac Universités : <https://lyon.vrac-asso.org/actualites/vracuniversite/>
- 1 cabas pour un étudiant : <https://1cabaspour1etudiant.fr/>
- Bar-restaurant l'Amicale du futur (31 rue Sébastien Gryphe, Lyon 7^e) qui propose des repas à prix intéressant (<https://amicale.online/infos>)

Annuaire alimentation et précarité étudiante :

<https://www.lyoncampus.com/vivre/se-nourrir/annuaire-alimentation-et-precarite-etudiante>

Se loger à Lyon

Différentes solutions s'offrent à vous (résidences universitaires CROUS, résidences universitaires privées, locations d'appartement, la colocation, le logement chez l'habitant...).

Les structures ci-dessous peuvent vous accompagner dans vos recherches :

- **L'Association des Etudiants de l'ENSATT (ADAEE)**
adaee.ensatt@gmail.com
- **Lokaviz**, centrale du logement étudiant proposant des chambres ou logements chez des particuliers
www.lokaviz.fr
- **Lyon Campus**, structure de la ville de Lyon qui accompagne tous les étudiants dans leurs démarches (vie quotidienne, carte de séjour, logement...)
www.lyoncampus.info
- **Les CLAJJ**, aide et conseil pour les recherches d'hébergement
<https://www.unclaj.org/>
- **Le CRIJ**, site d'informations pratiques pour les jeunes
www.crijrhonealpes.fr

Il faut compter autour de 400 € à 550€/mois pour votre loyer (hors Crous) selon le type de bien que vous choisissez (en colocation, studio, chambre/ meublé ou non.)

- **Le CROUS** | www.crous-lyon.fr

Structure publique qui gère les questions de vie étudiante et en particulier les demandes de logement en résidence universitaire.

> Connectez-vous sur le site du CROUS pour faire une demande. Les inscriptions se font entre le 15 janvier et le 31 mai pour l'année scolaire suivante.

Le loyer pour un studio CROUS est compris entre 400€ à 450€ par mois et entre 280 à 320€ pour une chambre.

Sites de colocations à Lyon

<http://www.lacartedescolocs.fr/> (gratuit)

<http://autroisieme.com/> (gratuit)

<https://www.studentmundial.com/>

<http://www.colocation.fr/>

<http://www.appartager.com/>

<http://www.macoloc.fr/>

Bon à savoir

- **ADIL**, informations juridiques sur les droits au logement
<https://www.adil69.org/>
- **Action logement**, aides en fonction de la situation personnelle
<https://www.actionlogement.fr/>
- **Visale**, service proposé par Action logement, qui offre à tous les étudiants, sans condition de ressources, une caution locative gratuite pour tout type de logement
<https://www.visale.fr/>

Demande d'aides au logement

Si vous emménagez en résidence universitaire ou dans un appartement et que vous remplissez les conditions nécessaires, vous pouvez bénéficier de l'aide au logement de la CAF (Caisse d'allocations familiales). Tous les étudiants (sans distinction d'âge, de situation familiale et professionnelle), qu'ils soient locataires, sous-locataires ou colocataires peuvent bénéficier de l'allocation logement à caractère social (ALS).

La demande d'aide au logement doit obligatoirement être faite en ligne :
<https://caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement>

Pour plus d'informations :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2972>

Les transports à Lyon

Transports en commun avec TCL

Les Transports en commun lyonnais (TCL) assurent vos déplacements sur l'agglomération lyonnaise. Vous pouvez souscrire à un abonnement en ligne (<https://www.tcl.fr/>) :

- Abonnement 18-25 ans ou abonnement étudiant 26-27 ans (pass annuel à 250 €)
- Abonnement solidaire à tarif réduit pour les étudiants boursiers de – de 27 ans (mensuel à 10 €, annuel à 100 €)
- Pour les + de 28 ans, abonnement mensuel à 69.24 €
- Les tickets à l'unité, valables une heure, sont vendus entre 2 et 2.30 €.
- Les carnets de tickets de 10 sont à 16.30 € pour les – de 26 ans et étudiants de 26-27 ans.
- Les carnets de 10 tickets pour tous sont vendus au prix de 19 €.

En vélo

Le Grand Lyon propose un service de locations de vélos simple et pratique avec les 30 premières minutes de trajet offertes. Abonnez- vous à l'année

ou trouvez une formule adaptée à vos besoins (attention, il faut un minimum de 150 € sur votre compte) :

<https://velov.grandlyon.com/fr/offers/groups/list#180>

En voiture

Vous pouvez opter pour la solution de covoiturage pour venir à l'école ou vous déplacer dans la région ou en France. Consultez les sites de covoiturage du Grand Lyon :

- [Covoiturage pour le travail](#) : domicile-travail
- [Covoiturage pour les sorties](#) : concerts, théâtres, spectacles...
- [Covoiturage occasionnels](#) : grands trajets, week-ends...

Vous pouvez aussi consulter le site www.blablacar.fr pour vos déplacements dans toute la France.

En train

Découvrez les possibilités et formules d'abonnements pour les jeunes :

- TER Rhône-Alpes
- SNCF
- Ouigo

En avion

Vous arrivez à l'aéroport Lyon Saint Exupéry ? Vous pouvez accéder au centre de Lyon en moins de 30 minutes avec le « Rhônexpress ». Vous pourrez ensuite accéder aux différents moyens de transports cités ci-dessus.

Consultez: <https://www.rhonexpress.fr/fr/billets-et-tarifs/37>

Petit conseil : n'oubliez pas de prendre votre billet avant de monter, les contrôles sont systématiques et acheter son billet à bord entraîne un surcoût.

VOTRE VIE A LYON

Sortir, se dépenser, visiter... Plutôt facile à Lyon : la ville regorge d'établissements et d'initiatives dédiés à la culture, au sport et à la découverte de la cité.

La métropole de Lyon contribue à l'amélioration de l'intégration des étudiants : accueil et information à destination de tous étudiants, prioritairement des primo-arrivants et des étudiants étrangers, informations sur les conditions de vie (transport, restauration, santé, etc.), animation (engagement associatif, vie culturelle, sportive, festive).

Elle propose différentes actions, services, événements et dispositifs à tous les étudiants de son territoire :

- La Maison des étudiants, espace de vie étudiante avec toute l'année des animations, un espace de coworking pour les associations résidentes : http://www.lyoncampus.info/La-maison-des-etudiants_a2952.html

Consultez également le portail culture de la ville de Lyon : <https://www.lyon.fr/culture>

Le Pass Culture Etudiants

Le Pass Culture, c'est 4 places de spectacle sur toute une saison culturelle, parmi 75 structures culturelles de l'agglomération et des réductions pour le festival des Nuits Sonores.

Le Pass Culture est vendu exclusivement aux étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant (ou certificat de scolarité) de l'année en cours au prix de 18€. Découvrez les lieux de vente ainsi que la liste des structures partenaires sur le site de Lyon Campus :

<https://www.lyoncampus.com/sortir/pass-culture-etudiant-de-la-metropole-de-lyon>

Liste des théâtres et des salles de spectacles à Lyon :

[A thou bout chant](#) (Lyon 1^{er})

[Espace 44](#) (Lyon 1^{er})

[Le Complexe du Rire](#) (Lyon 1^{er})

[Le Nombriil du Monde](#) (Lyon 1^{er})

[Le Repaire de la Comédie](#) (Lyon 1^{er})

[Les Subsistances](#) (Lyon 1^{er})

[Les Tontons Flingueurs, café-théâtre](#) (Lyon 1^{er})

[Opéra de Lyon](#) (Lyon 1^{er})

[Piano à Lyon](#) (Lyon 1^{er})

[Théâtre des Clochards Célestes](#) (Lyon 1^{er})
[Célestins, Théâtre de Lyon](#) (Lyon 2^e)
[La Comédie Odéon](#) (Lyon 2^e)
[Le Périscope](#) (Lyon 2^e)
[Marché Gare](#) (Lyon 2^e)
[Théâtre des Marronniers_](#) (Lyon 2^e)
[Auditorium de Lyon – ONL](#) (Lyon 3^e)
[Le Rideau Rouge](#) (Lyon 4^e)
[Théâtre de la Croix-Rousse](#) (Lyon 4^e)
[Espace Gerson](#) (Lyon 5^e)
[Le Boui Boui](#) (Lyon 5^e)
[Théâtre du Point du Jour](#) (Lyon 5^e)
[Théâtre le Guignol de Lyon](#) (Lyon 5^e)
[Théâtre de l'Elysée](#) (Lyon 7^e)
[Institut Lumière](#) (Lyon 8^e)
[Maison de la Danse](#)
(Lyon 8^e)
[Nouveau Théâtre du 8e](#)
(Lyon 8^e)
[Théâtre Nouvelle Génération - CDN](#) (Lyon 9^e
et 2^e)
[L'Épicerie Moderne](#) (Feyzin)
[Théâtre de l'Iris](#) (Villeurbanne)
[Théâtre de la Renaissance](#)
(Oullins)
[Festival Woodstower](#) (Miribel-
Jonage)

[Théâtre National Populaire](#)
(Villeurbanne)
[Théâtre Théo Argence](#) (Saint-Priest)
[Théâtre de Vénissieux](#) (Vénissieux)
[Festival Nuits Sonores](#) (divers lieux)
[Les Nuits de Fourvière](#) (Lyon 5^e)
[Médiatone](#) (divers lieux)
[Théâtre Le Fou](#) (Lyon 1^{er})
[Le Musée des Confluences](#) pour les spectacles (Lyon
2^e)
[L'Improvidence](#) (Lyon 3^e)
[Sous Le Caillou](#) (Lyon 4^e)
[Les Grands Concerts](#) (Lyon 5^e)
[Théâtre du Gai Savoir](#) (Lyon 6^e)
[Lily](#) (Ligue d'improvisation lyonnaise professionnelle) (Lyon 7^e)
[Théâtre Lulu sur la Colline](#) (Lyon 7^e)
[Le Croiseur / La Scène sur Saône](#) (Lyon 7^e)
[Théâtre de l'Uchronie](#) (Lyon 7^e)
[Le Jack Jack](#) (Bron)
[Le Radiant](#) (Caluire-et-Cuire)
[Théâtre Le Fou](#) (Lyon 1^{er})
[Le Musée des Confluences](#) pour les spectacles (Lyon 2^e)
[Le Toboggan](#) (Décines)
[Le Théâtre Jean Marais](#) (Saint-Fons)
[Centre culturel Charlie Chaplin](#) (Vaulx-en-Velin)